



Synthèse du Rapport d'enquête sur l'intégration professionnelle des personnes déficientes visuelles

À la demande de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France (FAF), le Laboratoire d'Economie de l'Université d'Orléans a mené une étude visant à fournir un éclairage sur l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes déficientes visuelles en France*. Le rapport d'enquête qui en résulte a été rédigé en décembre 2013 par Monsieur Bruno Gendron, Maître de Conférences en Sciences Economiques à l'Université d'Orléans.

Quels enseignements ?

La vie des personnes déficientes visuelles s'est durablement améliorée au cours de l'Histoire grâce à une plus grande prise d'autonomie et d'émancipation à travers notamment la création de l'écriture Braille. Néanmoins, aujourd'hui, leur intégration professionnelle demeure un enjeu de taille puisqu'elles sont près de 50 % au chômage (41 % seulement sont salariées, 29 % en demande d'emploi et 17 % en inactivité selon l'étude), alors même qu'elles sont une grande majorité à exprimer leur envie de travailler.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées, n'a pas donné pleinement satisfaction en matière d'insertion professionnelle des personnes déficientes visuelles, notamment en temps de crise économique, où elles sont les premières affectées par la contraction du marché de l'emploi.

Dans ce contexte, l'étude souligne la nécessité d'élaborer de nouvelles pistes de réflexion pour remédier à cette injustice. La création de nouveaux métiers, le développement du rôle des associations ou bien encore le renforcement de la synergie des multiples acteurs intervenants dans le champ de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes déficientes visuelle sont entre autres à privilégier dans les années à venir.

* Cette étude a été réalisée au cours de l'année 2013 dans 3 régions : Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes et Paris Ile-de-France. Au total, 278 témoignages de personnes âgées de 18 à 60 ans ont été recueillis dont 23 % des répondants soit 63 personnes en Ile-de-France, 35 % soit 98 personnes en Languedoc-Roussillon et 42 % soit 117 personnes en Rhône-Alpes.

Quelles préconisations ?

La FAF, avec son réseau de 44 associations membres et ses équipes de plus de 400 professionnels, encouragent et ont la volonté d'accompagner la mise en œuvre des préconisations suivantes :

Sur le plan institutionnel :

- Réaliser une enquête épidémiologique complète autour de la déficience visuelle,
- Mener une réflexion autour de la lourdeur du handicap et sa prise en compte par la réglementation,
- Mener une réflexion autour des nouveaux métiers accessibles,
- Développer l'accessibilité, qu'elle concerne le bâti, la voirie, les transports, ou encore l'accessibilité numérique,
- Soutenir la formation des professionnels accompagnant l'autonomie des personnes déficientes visuelles : locomotion, AVJ, informatique adaptée, braille...
- Donner les moyens aux associations d'accompagner les personnes déficientes visuelles dans leur accès à l'autonomie, la formation, l'emploi...

Sur le volet de la formation :

- Faciliter l'accès aux outils de compensation,
- Maintenir, voire développer l'apprentissage du braille,
- Permettre l'adaptation rapide des supports de cours,
- Réfléchir aux modalités d'orientation des jeunes déficients visuels,
- Accompagner le passage entre l'enseignement secondaire / supérieur et la vie active,
- Adapter la formation professionnelle aux personnes déficientes visuelles et développer la formation à distance,
- Développer l'apprentissage.

Sur le volet de l'emploi : Sensibiliser les employeurs sur :

- Les potentialités des personnes déficientes visuelles,
- Les possibilités offertes grâce aux outils de compensation,
- La nécessité de prise en compte globale de la personne,
- Les possibilités offertes par l'emploi en alternance et les stages.

Contact :

Ana PEREIRA : Responsable Communication, Dons & Legs
Courriel : a.pereira@aveuglesdefrance.org - Téléphone : 01 44 42 91 96